

M A I R I E D E V O U Z E R O N
—
C O N S E I L M U N I C I P A L
—

Séance du 20 septembre 2018

—

C O M P T E R E N D U
—

Présents :

M HARKET Zitony, Le Maire

M LOUAISIL Christophe, Mme MANIN Christelle, M FERREIRA DA SILVA Marc, Adjoints

M PARANT Michel, Mme LEGER Patricia, Mme BEGUE Morgane, Mme MESLÉ Françoise, M CLOUVET Pascal,

M MARTEAU Fernand, M RUSSERY Jean-Paul

Absents excusés :

M THOMAS Vincent (pouvoir donné à Mme BEGUE morgane)

M FAU Thierry (pouvoir donné à M Zitony HARKET)

Absents :

M FALANDYSZ Olivier

Mme WROBLEWSKI Isabelle

Mme MESLÉ Françoise a été élue secrétaire de séance

● *Approbation de la convention de facturation de repas de cantine*

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SAINT-LAURENT met un agent, Madame GUILLEMAIN Marie à la surveillance des enfants dans le bus pendant le trajet transport cantine depuis le 3 septembre 2018. De ce fait, Madame GUILLEMAIN prend ses repas à la cantine de VOUZERON.

La convention ci-annexée a pour objet de préciser les modalités et conditions de remboursement du repas, soit :

- Le montant du repas, soit 7.30 € sera remboursé par la commune de SAINT-LAURENT.
- la convention prendra fin le 5 juillet 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- d'accepter la proposition de convention ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

● *Création d'un emploi titulaire*

Pour tenir compte du tableau d'avancement établi au titre de l'année 2018 pour le grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe, après avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 25/06/2018 et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **Décide à l'unanimité** :

- la création, à compter du 1^{er} octobre 2018, d'un emploi permanent à temps non complet (19.72 heures hebdomadaires) d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe,

Précise

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

• **Modifications des statuts communautaires : Action sociale d'intérêt communautaire : Enfance – Jeunesse et transport scolaire**

Le maire informe le conseil municipal que la communauté de communes des Villages de la Forêt vient de prendre par délibération la compétence optionnelle suivante :

Action sociale d'intérêt communautaire

- **Enfance – Jeunesse**

Activités extra-scolaire

Et de modifier sa compétence facultative transport scolaire comme suit :

- **Transport scolaire**

Pour les écoles primaires du territoire communautaire, les collèges et les lycées par convention avec les autorités compétentes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

5 voix pour, 1 abstention, 7 voix contre.

De ne pas donner son accord pour que la CC des Villages de la Forêt :

- Ajoute à ses compétences optionnelles l'Action sociale d'intérêt communautaire – Enfance/Jeunesse – Activités extra-scolaire,
- Modifie sa compétence facultative transport scolaire tels qu'énoncés ci-dessus ;
- demande à Mme la préfète du Cher, au terme de la consultation des conseils municipaux des communes membres, de prononcer par arrêté le transfert de compétence.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Monsieur HARKET informe qu'un projet de vente d'un logement par la SA France Loire est en cours.
- 2- Madame BEGUE demande de dissolution de la commission « Employés Municipaux ».
- 3- Monsieur FERREIRA signale le mauvais fonctionnement de la gouttière entre la garderie et l'église.
- 4- Madame LEGER rappelle le projet de construction d'une nouvelle salle des Fêtes. Monsieur Le Maire confirme qu'une consultation sera réalisée en 2019.
- 5- Monsieur HARKET valide la demande de Madame BEGUE concernant la rénovation des poteaux de la Maison des associations.
- 6- Monsieur HARKET confirme à Monsieur CLOUVET que l'insonorisation de la cantine a amélioré le confort des usagers.
- 7- Monsieur HARKET précise à Madame MESLE que les travaux d'installation de la fibre optique seront finalisés pour fin avril 2019.
- 8- Monsieur MARTEAU s'interroge sur l'état d'avancement de construction du hangar destiné à l'usage des associations. Monsieur HARKET informe que les travaux seront bientôt terminés. De petits travaux de maçonnerie et de finition restent à faire.



A VOUZERON, le 25 septembre 2018

Le Maire, Zitony HARKET